



**C.I.P.S.**

**44<sup>ème</sup> Congrès ordinaire de la CIPS  
ROMA (Italie) – 27-30 avril 2023**

Le 44<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire de la CIPS est convoqué à Rome, à l'**HOTEL VILLA MARIA REGINA** - Via della Camilluccia, 687, 00135 Roma RM - <https://www.villamariaregina.com/> – le jour 29 avril à 08h00 en 1<sup>ère</sup> séance et à 08h30 en 2<sup>ème</sup> séance, pour discuter sur le suivant:

**ORDRE DES TRAVAUX**

**Session préliminaire:**

- Désignation d'une commission pour la vérification des mandats;
- Constatation de la régularité du Congrès, de celle de la constitution ainsi que des voix représentées.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Approbation du procès-verbal du Congrès tenu à Acapulco (2022);
- 2 Acceptation des nouveaux membres;
- 3 Rapports du *Présidium*;
- 4 Rapports des Fédérations Internationales et des Commissions de la CIPS;
- 5 Rapport du Secrétaire Général;
- 6 Rapport du Trésorier et approbation du bilan 2022;
- 7 Rapport des Vérificateurs aux Comptes;
- 8 Quitus au Président et au Trésorier;
- 9 Discussion et vote des rapports;
- 10 Fixation des cotisations et approbation du bilan prévisionnel 2023;
- 11 Média et communication;
- 12 Discussion et vote des motions;
- 13 Lieu et date des prochains Congrès: 2024 et 2025;
- 14 Décision sur le lieu et date de la 5<sup>ème</sup> édition des Mondiaux de la Pêche Sportive
- 15 Questions diverses.

A 8h30, le Président Matteoli déclare le Congrès ouvert et souhaite la bienvenue aux personnes présentes au Congrès.

Ils sont présents les membres du *Praesidium*: Matteoli Ugo, Szalay Ferenc, Diouf Abdou, Zangerlé Gilbert, Podmanik Mario, Brown Greig, Goupil Jacques et Stuani Luigi.

Le Président donne la parole à Mme Durante, pour des informations concernant le programme de la journée.

Le Président invite tout d'abord l'Assemblée à observer 1 minute de silence en mémoire de la chère amie Jill Mandeno, une perte très importante pour la CIPS et la pêche sportive en général.

Le Président passe à la nomination des membres de la Commission de vérification des mandats. Sous sa suggestion, le Congrès nomme à l'unanimité comme membres de la Commission: M. Luigi Stuani, Mme Barbara Durante et Mme Paola Altobelli.

Mme Durante lit le rapport de vote: à 8:30 heures, en deuxième séance, la Commission déclare le Congrès valablement constitué, avec 63 délégués présents ou représentés (56 en personne et 7 représentés par procuration) sur un total de 150 membres ayant le droit de vote. Le Congrès est donc valablement constitué conformément à l'art. 8 des Statuts qui précise qu'en deuxième séance «les délibérations sont valables quel que soit le nombre de présents» et il propose donc de passer à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **1. Approbation du procès-verbal du Congrès tenu à Acapulco (2022)**

Puisque les délégués n'ont reçu le procès-verbal du Congrès d'Acapulco qu'à cette occasion, le Président demande de l'approuver sous condition que si quelqu'un a des remarques à faire, ceci contacte le Secrétariat pour toutes remarques.

## **2. Acceptation des nouveaux Membres**

Le Président passe à l'examen des demandes d'affiliation à soumettre à l'approbation du congrès.

Pour la FIPSeD, la FIPS-Mer et la FIPS-Mouche :

- "All India Angling Federation" (Membre ordinaire)

Il y a quelques années que l'Inde demande d'être affiliée, mais leur application n'était jamais complète. La première fois qu'ils ont fait demande, il n'avait pas l'appui de la pluralité des Etats de l'Inde. En outre, on a leur demandé de fournir une lettre de reconnaissance par leur Gouvernement central, ce qu'ils n'ont pas encore présenté. Le *Praesidium* a beaucoup parlé de ça et on a leur demandé d'avoir ces documents. Il demande donc au Congrès s'il est d'accord à accepter cette affiliation sous condition qu'ils nous envoient les documents qui nous manquent, pour éviter de décaler encore une fois l'approbation officielle de cette affiliation.

Le Congrès accepte sous condition qu'ils fournissent cette attestation. En attendant, ils ne peuvent pas participer à aucun championnat.

Pour la FIPSeD :

- "Federation of Recreational Sports Fishermen of Kosovo" FSRFK (Membre Postulant)

Cette fédération a présenté toute documentation en règle. L'Assemblée de la FIPSeD s'est dite d'accord et il demande donc l'acceptation officielle.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette nouvelle affiliation.

- "Association des Pêcheurs Sportifs à la Ligne" APSL – Niger (Membre Postulant)

Cette fédération a présenté toute documentation en règle. L'Assemblée de la FIPSeD s'est dite d'accord et il demande donc l'acceptation officielle.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette nouvelle affiliation

- "Puerto Rico Freshwater & Saltwater Fishing" (Membre Postulant)

Ils ont demandé d'entrer après leur participation au Championnat du Monde de Black Bass.

Cette fédération a présenté toute documentation en règle. L'Assemblée de la FIPSeD s'est dite d'accord et il demande donc l'acceptation officielle.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette nouvelle affiliation.

Le Président informe que, suite leur participation au Championnat du Monde de Black Bass qui s'est déroulé aux Etats-Unis l'année passée, la FIPSeD a également reçu demande d'affiliation par les Fédérations suivantes :

- "Chibassa Fresh Water Angling" – Mozambique (Membre Postulant)

- "Federacion de Pesca Deportiva El Salvador" – El Salvador (Membre Postulant)

- "Philippine Fishing Federation" – Philippines (Membre Postulant)

- "Dominican Bass Anglers" – République Dominicaine (Membre Postulant)

Toutefois, suite un premier rapprochement, ils n'ont donné pas suivi à leurs demandes, donc pour le moment elles ne peuvent pas être soumis à l'affiliation.

- "Fish Float Federation" – Chypre

Le Président rappelle que Chypre était déjà membre de la FIPSeD, mais il avait suspendu leur affiliation et ils demandent maintenant d'y rentrer. Le *Praesidium*, après une longue discussion, a décidé, en considérant qu'il s'agit de l'ancienne Fédération qui était déjà membre, de leur demander seulement les arriérés du 2022 et l'année en cours, 2023 (€ 1.800).

Le Congrès accepte à l'unanimité cette ré-affiliation.

- "Amateur Angling Federation" ABAF Turks – Demande de résignation de la FIPSeD.

Cette Fédération, qui est également membre de la FIPS-Mer dans la CIPS, a demandé de sortir de la FIPSeD en faute d'activité dans leur pays concernant cette Fédération Internationale.

Le Congrès accepte à l'unanimité l'exclusion de cette Fédération de la FIPSeD.

- "Federacion Dominicana de Pesca de Black Bass" – Proposition de leur exclusion de la FIPSeD

Cette Fédération n'a jamais payé sa cotisation d'affiliation du moment où ils ont été affiliés. D'après les Statuts, cette-ci est une condition d'exclusion.

Le Congrès accepte à l'unanimité l'exclusion de cette Fédération de la FIPSeD.

- "Romanian Sport Fishing Federation"

Le Président fait un petit résumé sur la question de la Roumanie, où persiste la situation incroyable de la présence simultanée de deux Fédérations roumaines, toutes deux reconnues par l'un des Ministères de ce pays : celle qui a toujours été affiliée à la CIPS et à la FIPSeD (AGVPS), qui participe à la plupart de nos championnats, reconnue par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, et celle qui n'est pas affiliée à la CIPS, qui n'a pratiquement pas d'athlètes ni de clubs et ne fait donc aucune activité (FRPS), reconnue par le Ministère des Sports. La situation s'est radicalement détériorée l'année dernière lorsque l'AGVPS, la fédération roumaine qui fait partie de la FIPSeD, a demandé et obtenu l'organisation du 2ème Championnat du Monde de Trout Area. A partir de ce moment, des lettres de la FRPS ont commencé à arriver à la FIPSeD menaçant l'intervention de la police roumaine pour bloquer le Championnat et imposant de lourdes amendes

à la FIPSeD et aux organisateurs, avec la demande de chantage que tout serait réglé si nous acceptions de considérer la FRPS comme la Fédération organisatrice roumaine. Malgré ces menaces, le Comité Directeur de la FIPSeD a cependant décidé de maintenir le championnat du monde précité et de n'y faire participer aucun de ses dirigeants afin d'éviter que la FIPSeD ne soit directement impliquée dans un procès international. Au final, le choix s'est avéré être correcte étant donné que lors du championnat, M. Popescu, président de la FRPS, s'est présenté, accompagné de la police, aux portes du lac choisi comme parcours de compétition pour tenter d'arrêter la compétition elle-même, une tentative heureusement échouée car le lac est sur une propriété privée pour laquelle M. Popescu n'a pas pu y accéder et a dû s'abstenir. Le championnat a donc eu lieu régulièrement.

La conséquence évidente de tout cela est que le championnat du monde de Carnassiers aux Leurres Artificiels du Bord, prévu pour le 2023 en Roumanie, ne pourra pas s'y tenir (auquel cas le championnat se déroulerait en eaux libres et donc sous la menace d'une intervention de police). Cela a été confirmé par l'AGVPS, qui nous a demandé de reporter l'organisation des championnats à des années ultérieures. Nous avons donc été contraints, une fois de plus, de changer de lieu et d'envoyer une demande d'organisation aux fédérations nationales qui font partie de la FIPSeD.

Pour tout ce qui précède, le Président demande que l'affiliation à l'AGVPS soit confirmée et la demande de la FRPS rejetée.

Le Congrès approuve de rejeter cette nouvelle Fédération et de ne garder que l'ancienne Fédération qui est déjà membre de la FIPSeD, l'AGVPS.

#### Pour la FIPS-Mer:

- "South Korea Sport Fishing Association" (Membre ordinaire)

Il s'agit de la même Fédération de la FIPSeD, donc ils ont toute la documentation en règle.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette nouvelle affiliation.

- "Kingfisher Sport Fishing Association KSFA" – Malta (Membre Postulant)

Malta était membre il y a longtemps, mais ils étaient sortis. Maintenant une nouvelle Fédération a fait demande d'affiliation et ils ont présenté toute la documentation.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette nouvelle affiliation

- "Northern Ireland Federation of Sea Anglers" NIFSA

Le Président de la FIPS-Mer, M. Zangerlé aborde une question qui a frappé la FIPS-Mer il y a longtemps. Il explique que toute l'Ile de l'Irlande fait partie de la Fédération qui actuellement est affiliée à la FIPS-Mer et elle représente bien les quatre provinces. Elle est très active et organise et plusieurs championnats. Actuellement, nous recevons des lettres de quelque personne de l'Irlande du Nord en pressant d'être indépendant. Il fait noter que si on va accepter cette nouvelle Fédération, on va automatiquement détruire l'actuelle Fédération, avec laquelle on n'a jamais eu aucun problème. Il propose donc au Congrès l'approbation de garder cette ancienne Fédération et de rejeter la nouvelle proposition.

Le Congrès accepte à l'unanimité cette proposition.

#### Pour la FIPS Mouche:

Puisque la question de l'Inde a déjà été clarifiée par le Président Matteoli, le Président de la FIPS-Mouche insiste sur la question de la Russie. L'année dernière, ils ont demandé la suspension de leur adhésion, mais la FIPS-Mouche, tout comme la CIPS, ne prévoit pas cette possibilité dans ses Statuts, ils ont donc clairement exigé le paiement de l'adhésion, ce qui ne s'est pas produit; pour tout cela ils doivent donc demander d'exclure cette fédération.

Le Congrès accepte à l'unanimité l'exclusion de la Russie de la FIPS-Mouche.

En ce qui concerne le *status* de la Fédération de Russie et de Biélorussie au sein de la CIPS, le président Matteoli souligne qu'il a consacré un point important dans son rapport à cet égard.

### 3. Rapports du *Présidium*

Le Président va ajouter quelque petite remarque par rapport à son intervention sur sa relation, dont il a déjà parlé abondamment dans son discours lors de l'ouverture du congrès.

Il va approfondir la question concernant la Russie et la Biélorussie, par rapport à la participation de leurs athlètes dans les Championnats. Le Comité Olympique International ne s'est encore pas exprimé sur cette question, même si on a proposé au plus tard la participation à titre individuel, non des équipes, surtout à la lumière du fait que plusieurs Pays ont manifesté leur déception en cas de participation des équipes russes ou biélorusses. Donc, dans l'attente de connaître la décision du COI, la CIPS garde l'interdiction de la participation des équipes russes et biélorusses de ses championnats. En même temps, puisque c'est la CIPS qui les a suspendu, en accord avec le *Praesidium* nous avons décidé de ne pas rappeler la cotisation pour le 2023.

Le Président passe d'après à remarquer la question d'anti-dopage en lançant un appel aux délégués présents à ce qu'ils passent à leur Fédération et, par conséquence, à leurs athlètes de l'information sur le risque d'être soumis à des contrôles anti-dopage. A cet égard, dans le cas où les athlètes assument de médicaments pour leur santé, il est suffisant de faire une demande d'exemption.

Il passe la parole aux Vice-président, M. Diouf, responsable de la Commission sur l'Environnement.

M. Diouf remarque que dans le rapport de la saison dernière (2021) la Commission sur l'Environnement a présenté les réalisations du mandat précédent qui se résumaient en:

- 1- la finalisation des deux documents portant, d'une part, la politique de notre organisation dans le domaine de l'environnement, et d'autre part, notre Charte sur l'Environnement. Tous approuvés par vous-même, notre auguste assemblée;
- 2- nos participations à des réunions et rencontres au niveau national et international, en particulier aux réunions ordinaires de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT);
- 3- aux échanges multi acteurs essentiellement informels sur la pêche et le dérèglement climatique qui confirment un effet manifeste de l'activité humaine, sur les dégradations de l'environnement;
- 4- à l'approbation par les membres du *Présidium* des mécanismes de mise en œuvre de notre politique environnementale sur les océans et les eaux continentales (cours d'eau douce) et de notre Charte sur l'Environnement.

Ce dernier point se traduit par un organigramme vertical qui va du *Praesidium* de la CIPS (commission de l'environnement) vers les Fédérations Internationales et les Fédérations et groupements nationaux. Mais, malheureusement, force est de constater, avec regret, du reste, que, jusqu'à présent, cet organigramme n'a pas été mis en place, ce qui a entraîné une quasi perte d'activité de la saison en cours (2022).

En outre il remarque que leur rôle d'observateurs avertis, de partisans et de pratiquants d'une pêche sportive durable, sans but lucratif, les oblige d'être des facilitateurs entre les institutions internationales et étatiques, et les exploitants des ressources des océans et des eaux continentales.

Le Président remercie M. Diouf pour son intervention et il informe que le Vice-président M. John Knight, responsable pour la jeunesse, n'est pas présent, mais celui-ci a chargé M. Brown de faire une intervention en son nom.

M. Brown lit l'intervention de M. Knight, qui s'excuse d'abord de ne pas être présent en personne, mais son état de santé l'a empêché de prendre l'avion pour Rome.

L'année dernière, M. Knight avait posé une simple question: «Qui pêchera pour votre pays dans le futur?», une telle question qui entraîne de nombreuses autres questions, tel que si par exemple dans

les Fédérations Nationales y-a-t-il de programme pour les jeunes, quels sont les moyens mis en place pour guider votre prochaine génération d'athlètes, qui pêchera pour votre pays à l'avenir, etc.

Toutes questions qui sont restées sans réponse pour une grande majorité de nos nations et fédérations membres de la CIPS

Le Président Knight désire rappeler que les jeunes d'aujourd'hui sont nos futurs membres, les jeunes sont nos futurs dirigeants et défenseurs de l'environnement, et les jeunes s'assièront un jour à nos sièges pour poursuivre le travail et les programmes que nous avons créés et maintenus.

Il remarque qu'il a espéré que nos fédérations membres embrassent l'engagement des jeunes, beaucoup n'ont tout simplement pas les ressources ou ne veulent pas consentir les efforts qu'il a proposés. En 2022, il a pris l'avion pour l'Italie et l'Amérique et il a produit 2 initiatives sur la jeunesse lors de 2 championnats du monde. Il a fait le travail et il demande maintenant que d'autres continuent ce travail.

De plus, il suggère d'ajouter des activités de la jeunesse à chaque événement de la CIPS, dans le but d'engager les jeunes et la population de la ville hôte et des environs pour promouvoir la pêche sportive, mettant en valeur le bassin versant local, l'habitat de la pêche et les ressources et pour encourager les jeunes à aller pêcher et à être de bons intendants des eaux et de la pêche.

Le Président remercie M. Brown pour son intervention au nom de M. Knight.

Il donne donc la parole au Président d'Honneur Szalay, qui a conduit ses activités de relations avec les Organismes internationaux qui ont quelque point en commun avec nous et sur le sport et sur l'environnement, avec la protection des animaux et de l'environnement. Par rapport à sa relation, qui est remise dans les fiches, il désire attirer l'attention des présents en demandant de suivre toute activité visant à maintenir notre présence constante dans ces organismes, comme par exemple dans la FAO, l'ICCAT, les RAC et toutes les organisations internationales qui nous permettent de nous exprimer auprès de ces organisations. Nous suivons régulièrement les organisations qui s'occupent de sport, comme SportAccord, le COI, dont nous sommes candidat pour la reconnaissance olympique. Ainsi que des organisations partenaire comme l' UNESCO, la CIC.

Le Président remercie M. Szalay et il invite à poser toutes questions en cas de nécessité.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Vice-président Diouf.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Vice-président Diouf.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Vice-président Knight.

Le Congrès approuve à la majorité des votes le rapport du Vice-président Knight (avec 2 abstentions).

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président d'Honneur Szalay.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président d'Honneur Szalay.

#### **4 Rapports des Fédérations Internationales et des Commissions de la CIPS**

Le Président passe la parole au Président de la Fédération de la FIPS-Mouche, M. Mario Podmanik.

Il informe que tous les 5 championnats de la FIPS-Mouche prévus au calendrier ont eu lieu en 2022, 2 d'entre eux ont été reportés de l'année pandémique 2021, à savoir Femmes et Européen, organisés en épreuve combinée en Norvège. Le fait que l'année dernière nous ayons eu 2 épreuves combinées confirme clairement une bonne décision de la FIPS-Mouche d'introduire des épreuves combinées et de les rendre plus attractives pour les organisateurs d'une part et pour le grand public d'autre part. Il fait quelques commentaires sur les championnats de la FIPS-Mouche en 2022. Il souligne qu'au

Championnat en Espagne, où des tests antidopage devaient avoir lieu, au dernier moment l'Agence espagnole antidopage a retiré ces tests et ils n'ont pas eu lieu.

Il est heureux d'annoncer que la FIPS-Mouche a introduit pour la première fois dans l'histoire de ses événements, une activité de la CIPS de sensibilisation pour la jeunesse, lors des Championnats du Monde de pêche à la mouche Jeunes, qui ont eu lieu à Madonna di Campiglio en juillet 2022, dédié à la présentation de l'art de la pêche à la mouche aux enfants locaux lors de leurs événements (en après-midi). L'idée clé est que la présentation (lancer de mouches, montage de mouches et quiz sur l'équipement) est faite directement par les jeunes compétiteurs dans le but d'être aperçu par eux de manière plus naturelle. Malheureusement, la participation a été très faible en raison de la période des vacances, peut-être que le lieu choisi n'était pas idéal et peut-être aussi un manque de publicité locale faite à court préavis. Quoi qu'il en soit, nous sommes très reconnaissants au personnel de la région de Comano Terme (nous gardons toujours d'excellents contacts personnels depuis des événements précédents) et avec leur énorme soutien, nous avons obtenu une certaine participation. Nous avons tiré une leçon de cette première activité et espérons vivement que la CIPS soutiendra également cette activité à l'avenir. En outre, il est important de souligner que la FIPSAS a organisé avec l'Agence Italienne Anti-dopage une session de formation anti-dopage pour tous les participants dans le but de fournir un aperçu général des connaissances et des processus.

En ce qui concerne les activités du Bureau, la FIPS-Mouche introduit cette année quelques petites modifications techniques aux règles. Le Comité s'est également concentré sur l'introduction de mesures environnementales telles que l'interdiction de fumer. Les fumeurs doivent porter des collecteurs de mégots, l'exigence des organisateurs de nettoyer les secteurs de compétition au préalable, les révisions obligatoires des secteurs pendant et aussi après l'événement que non l'élimination y est restée.

Enfin il remercie les personnes présentes et reste disponible pour toute remarque.

Le Président donne la parole au Président de la FIPS-Mer, M. Gilbert Zangerlé.

M. Zangerlé va faire une petite résumé de son rapport. Il souhaite tout d'abord remarquer qu'en 2022 la FIPS-Mer a rejoint 42 membres payant. Appart l'Assemblée Générale à Acapulco, ils ont eu d'autres réunions pour parler de la jeunesse, pour laquelle on avait des problèmes.

En 2022 la FIPS-M a organisé 14 Championnats (13 Championnats du Monde, 1 Championnat d'Europe). C'est-à-dire qu'en 2022 ils ont eu au total 157 équipes (121 en 2021) et 787 concurrents (597 en 2021). Ceci constitue une augmentation importante (31%) par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne les contrôles anti-dopage, 10 tests ont été faits dont aucun cas positif ne nous a été reporté. En conclusion, il est très content et fier qu'ils aient pu constater en 2022 une reprise normale des activités de la FIPS-M avec une nette augmentation des participations à leurs championnats. De même les projets mis en place en 2022 et qui vont être réalisés en 2023, comme par exemple le 1er Championnat du Monde de Light Tackle Boat Angling, le 1er Championnat d'Afrique en Big Game Fishing ou encore la réalisation d'un Championnat test pour la pêche en kayak en mer, le rendent optimiste pour l'avenir de la Fédération Internationale.

Leur souhaite est d'augmenter les réunions en ligne, pour pouvoir parler plus aisément ensemble. Par contre il ne faudra pas perdre de vue la dégradation continue des milieux aquatiques. Certes, la Pêche Sportive est un acteur marginal dans ce défi global, mais ensemble au niveau CIPS avec toutes les trois FIPS nous devons joindre nos efforts pour évoluer vers une pêche moderne et durable, tout en respectant la nature et notre environnement. Il remercie son Comité Directeur et il reste à disposition pour toutes questions.

Le Président Matteoli finalement fait on intervention au nom de la FIPSeD. Il se collègue à ce que M. Zangerlé a dit, c'est à dire la complète reprise de toutes les activités. Il souligne que 65 membres sont affiliés à la FIPSeD. Il remarque la mise en place de 25 championnats, parmi lesquels il y des nouveautés, comme le Street Fishing et la pêche en Kayak. Ça a été un travail très dur, c'est pour

cela qu'il souhaite remercier tous les membres du Comité directeur de la FIPSeD. On a eu pour la première fois deux championnats combinés du monde et de zone de Black bass, aux Etats-Unis, cela qui nous a permis d'avoir le premier championnat de zone hors d'Europe.

La FIPSeD est en train de terminer un logiciel pour donner la possibilité de faire les classements des eaux douces, qui sera remis aux Fédérations Nationales, qui pourront l'utiliser même dans leurs compétitions nationales. En ce qui concerne l'anti dopage, on a fait 18 contrôles. M. Matteoli insiste à dire que les Fédérations Nationales doivent conduire des campagnes d'informations sur les procédures à suivre pour les athlètes, à ce que tous ceux qui assument des médicaments pour leur soin puissent faire demande d'exemption thérapeutique avant des championnats pour éviter d'avoir des sanctions en cas de positivité au test.

En fin, il rappelle qu'en 2024, 2 nouveaux championnats auront leur début, à savoir la carpe jeunes U22 et le feeder U25. Dans la réunion de la FIPSeD, nous avons eu une proposition de l'Afrique du Sud pour les Black Bass U25, qui sera prise en considération par le Comité Directeur dans sa prochaine réunion. Il reste à disposition pour les questions.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président de la FIPS-Mouche, Mario Podmanik.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président de la FIPS-Mouche.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président de la FIPS-Mer, Gilbert Zangerlé.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président de la FIPS-Mer.

Le Président met à votation l'approbation de son rapport en sa qualité de Président de la FIPSeD.

Le Congrès approuve à l'unanimité son rapport.

Le Président passe la parole à M. Greig Brown, Président de la Commission des Athlètes.

M. Greig Brown fait une présentation d'un dossier qui sera remis à tous les délégués. L'objectif principal de cette présentation est d'expliquer aux Fédérations les avantages d'avoir une commission des athlètes au sein de leur Fédération. Avoir une commission des athlètes permet de faire entendre la voix des athlètes. Ainsi, il invite toute Fédération à établir une commission des athlètes à l'intérieur et à donner aux athlètes la possibilité de concourir à un niveau élevé.

Le Président remercie M. Brown mais il souhaite remarquer que c'est toujours de la Fédération Nationale d'appartenance que toutes remarques et propositions doivent provenir, non individuellement des athlètes. Toutefois, le Président souligne que le travail de Brown est très important est utile.

M. Allacker remarque que dans les parcours de compétition, il ne trouve pas toujours de représentant de la Commission des Athlètes. M. Brown répond que face à environ 50 championnats par an, il n'y a que 6 membres de cette commission, pour lesquels être toujours présents est pratiquement impossible. Mme Ishimura prend aussi la parole pour remarquer qu'il serait un dur travail pour eux d'être présents dans tous les championnats, ni ils ont les ressources disponibles.

Le Président Matteoli passe la parole au Président du Tribunal Anti-dopage, M. José Luis Bruna. Il va très rapidement exposer son intervention en ravisant que le problème anti-dopage c'est un problème, comme le président l'a dit, de non connaissance des démarches à suivre. Il remercie donc tous les présents et il invite à suivre les informations concernant les démarches pour les TUEs.

Le Président passe la parole à Mme Durante, présidente de la Commission d'Egalité.

Elle rappelle que suite la parte de Mme Mandeno, il est nécessaire de remplacer cette place vacante. Elle invite donc le Président de la FIPS-Mouche à faire une proposition pour substituer sa place. Donc, lors du prochain Congrès, il faudra prévoir les élections pour cette charge. Elle remarque les points principaux de son rapport qui est remis dans les fiches. Elle appelle principalement les Fédérations nationales à œuvrer pour développer la participation des femmes dans la pêche sportive.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président de la Commission des Athlètes, M. Greig Brown.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président de la Commission des Athlètes.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président du Tribunal Anti-dopage, M. José Luis Bruna.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président du Tribunal Anti-dopage.

Le Président met à votation l'approbation du rapport de la Présidente de la Commission d'Egalité, Mme. Barbara Durante.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport de la Présidente de la Commission d'Egalité.

## **5. Rapport du Secrétaire Général**

M. Stuani fait une petite intervention sur son rapport. Comme chaque début d'année, il tient à souligner que le secrétariat, à travers ses bureaux établis à Rome, Viale Tiziano, 70, s'est chargé d'envoyer les factures des cotisations pour l'affiliation annuelle, en vérifiant la régularité des paiements.

L'activité actuelle a toujours été mise en œuvre en répondant, directement ou par l'intermédiaire de la FIPS confédérée, aux demandes reçues de toutes les Fédérations Nationales concernant des éclaircissements pour tous ceux qui étaient intéressés par une éventuelle inscription en tant que Membre de notre Confédération, en Affiliations ou Réaffiliations à nos FIPS, en prenant soin et en envoyant également la documentation nécessaire pour mener à bien leur activité.

Il remercie le secrétariat et il reste à disposition pour toutes questions.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Secrétaire Général M. Luigi Stuani.

Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Secrétaire Général.

A 11h00 le Président suspend les travaux pour une pause-café.

A 11h15 le Président ré-ouvre l'Assemblée.

## **6. Rapport du Trésorier et approbation du bilan 2022**

Le Trésorier, M. Jacques Goupil, illustre la comptabilité pour l'année 2022.

Avec la reprise de la totalité des épreuves internationales de pêche sportive en 2022, la cotisation des fédérations nationales a été rétablie à 900 € ce qui a permis à la CIPS de retrouver son niveau habituel de recettes:

cotisations FIPSeD	59 700.00
cotisations FIPS Mouche	36 900.00
cotisations FIPS Mer	38 700.00
cotisation ICSF	900.00
redevances organisation FIPSeD	10 000.00
redevances organisation FIPS Mer	6 500.00
redevances organisation FIPS Mouche	2 500.00

intérêts des comptes financiers	1 054.36
Produits sur exercice antérieur	475.14

**Total des recettes: 156 729.50**

Les dépenses de l'année 2022 sont également en accroissement par rapport à 2021 tout en restant limitées par rapport à une année normale en raison d'un nombre encore réduit de déplacements des membres du Présidium dans les instances internationales partenaires et en raison de la poursuite de l'organisation en visio- conférence de plusieurs de nos réunions du Présidium.

Cette situation permet à la CIPS d'enregistrer en 2022 un résultat d'exploitation positif qui efface le résultat négatif de 2021:

fournitures de bureau	849.60
frais secrétariat	4 500.00
primes assurances	5 205.24
frais pour Présidium	5 350.41
frais pour congrès	31 685.11
frais pour sport accord	5 048.31
frais RAC	2 650.00
frais commission AUT	4 030.52
Cotisation AIMS	505.29
frais financiers	1 066.09
perte sur cotisations CIPS	6 900.00
subvention FIPSeD	23 600,00
subvention FIPS mouche	14 700,00
subvention FIPS mer	17 500,00
cotisation UKRAINE	1 800.00
Charge exercice antérieur	548.14

**Total des charges : 125 938.71**

**Résultat d'exploitation 2022 : 30 790.79**

Cela dit, il conclut en remarquant qu'au 31 décembre 2022 les actifs financiers de la CIPS sont de **285 788.56 €**

Ils se décomposent de la façon suivante :

- Banque Crédit Agricole	206 034.79
- livret bancaire	77 736.09
- Caisse espèces (euros)	2 017.98

Le Trésorier souligne que la situation des cotisations a été mise à jour jusqu'à huit jour auparavant. Il demande que les paiements soient toujours bien marqués. Le *Praesidium* a décidé de prendre en charge la cotisation de l'Ukraine, donc on ne va pas réclamer cette cotisation même pour l'année 2023.

## 7. Rapport des Vérificateurs aux Comptes

M. Otal remarque que du point de la vérification aux comptes il souhaite attirer l'attention des présents sur un point que le Trésorier a déjà abordé. A la fin de l'année 2022, nous avons une quantité de cotisation non encaissés très haute. Dans sa réunion de début de février, le *Praesidium*

a décidé, en considérant que dans les Statuts il n'y a pas une date de délai pour présenter les comptes, de continuer à rappeler ces paiements et enfin on a pu recevoir plusieurs paiements en retard. Donc, en appliquant le principe comptable de la prudence, on a pu obtenir un bon résultat. En faute d'autres questions significative à remarquer, les vérificateurs aux comptes invitent le Congrès à donner quitus au Trésorier et au Président de la CIPS.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Trésorier, M. Jacques Goupil.  
Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Trésorier.

Le Président met à votation l'approbation du rapport du Président du Collèges des Vérificateurs aux Comptes, M. Victor Otal.  
Le Congrès approuve à l'unanimité le rapport du Président du Collèges des Vérificateurs aux Comptes.

## 8. Quitus au Président et au Trésorier

La Congrès donne à l'unanimité quitus au Président et au Trésorier.

## 9. Discussion et vote des rapports

Le Président remarque qu'il a pourvu à la votation suite chaque rapport.

## 10. Fixation des cotisations et approbation du bilan prévisionnel 2023

Le Trésorier fait savoir que pour le budget 2023 il n'a rien d'originel à proposer car il s'est basé sur le bilan 2022, qui s'est l'an dans lequel on a eu la reprise des activités normales. Il illustre brièvement les postes du budget, qui est remis dans les fiches :

	CHARGES		PRODUITS	
LIBELLES	MONTANTS (€)	LIBELLES	MONTANTS(€)	
Fournitures de bureau	500	Cotisations FIPSeD	58800	
Frais de secrétariat	4500	Cotisations FIPS Mouche	36000	
Primes d'assurances	6000	cotisations FIPS Mer	39600	
Frais pour le Présidium	10000	Redevances organisation	15000	
Frais pour le Congrès	32000	Cotisation ICF	900	
Frais pour l'ICCAT	6000	Produits fianciers	1000	
Frais pour Sport -Accord	5000			
Frais pour les RAC	5000			
Frais pour WADA	5300			
Subventions aux FIPS	58000			
Frais financiers	1000			
Appllication internet	6000			
Achat vêtements	5000			
Provision pour investissement	7000			
<b>Total des charges</b>	<b>151300</b>	<b>Total des produits</b>	<b>151300</b>	

Le Congrès approuvé à l'unanimité le bilan prévisionnel 2023.

## **11. Média et communication**

Pour les médias, malheureusement M. Knight qui s'en occupe n'est pas présent. Pour la communication, M. Podmanik a déjà présenté lors de l'ouverture du Congrès, le nouveau site internet sur lequel on est en train de migrer toutes informations qui se trouvaient sur l'ancien site internet.

Le Président est très content de ce nouveau site, dont une nouveauté consiste dans la mise à jour simultanée du site et de la page facebook. Chaque fois qu'un nouveau post sera publié, chaque Fédération membre recevra automatiquement un e-mail du site, a déclaré M. Podmanik.

Le Président invite tout délégué à présenter des éventuelles suggestions à cet égard.

## **12. Discussion et vote des motions**

En faute de motions, il n'y a pas de discussion et votation.

## **13. Lieu et date des prochains Congrès: 2024 et 2025**

Le Président rappelle que le Congrès 2024 a déjà été assigné à l'Afrique du Sud. Il invite donc les délégués de la Fédération de l'Afrique du Sud à faire une nouvelle présentation de ce Congrès. M. Andries Maree illustre une vidéo sur le Congrès et il donne des nouveautés. Il fait noter qu'après une discussion avec le *Praesidium*, ils ont décidé de changer un peu le programme, il y aura donc les 3 jours habituels et quelques activités supplémentaires qui pourront être appréciées au cours de la même expérience de voyage. Ces activités seront placées dans la dernière journée et les participants seront libres de choisir s'y participer.

En ce qui concerne le Congrès en 2025, on a reçu deux propositions par la Slovénie et par la Corée du Sud avec toutes informations et deux autres par le Portugal et la Pologne sans aucun détail. Il invite donc toutes propositions pour l'avenir à présenter des demandes plus complètes sur lesquelles on peut baser le choix.

Il demande au représentant de la Corée de présenter sa proposition.

M. Justin Song remercie pour cette opportunité et il montre une vidéo promotionnelle à l'appui de sa proposition.

Le Président remercie le délégué coréen pour cette belle présentation et demande au délégué slovène de montrer sa présentation. M. Miroslav Zaberl introduit sa présentation en faisant remarquer que c'est la première fois que la Slovénie fait demande pour accueillir un Congrès.

Le Président remercie les deux délégués et il désire rappeler qu'en 2025 la CIPS va avoir un Congrès électif, pour lequel la plus haute participation est souhaitable, c'est pour cela qu'en considération du fait que la plupart des Fédérations membres sont européennes, organiser ce congrès en Europe est préférable. La Corée du Sud s'est déjà dite disponible à garder leur proposition pour le 2026.

Le Président soumet les deux propositions aux votes.

Le Congrès vote à l'unanimité d'assigner le Congrès 2025 à la Slovénie, aux prix suivants:

700 € en chambre double en pension complète par personne (délégué)

650 € en chambre double en demi-pension par personne (accompagnateur avec un délégué)

820 € chambre single en pension complète (délégué)

770 € chambre single en demi-pension (accompagnateur)

#### **14. Décision sur le lieu et date de la 5<sup>ème</sup> édition des Mondiaux de la Pêche Sportive**

Suite la demande de poser des candidatures pour les Mondiaux de la pêche, on a reçu la proposition de l'Afrique du Sud. Le Président donne donc la parole à M. Maree pour sa présentation. L'Espagne a aussi manifesté son intérêt, mais sa proposition reste complémentaire à l'Afrique du Sud, c'est-à-dire que puisque cette dernière ne pourra pas organiser toutes les disciplines, l'Espagne s'est donc proposée pour organiser ce qui reste ou presque tout ce qui reste. Le seul problème pour l'Espagne concerne la date, en considérant que la période meilleure est le mois de septembre ou octobre, tandis que la proposition de l'Afrique du Sud concerne toujours octobre. Il ne sera donc pas possible à les avoir dans les mêmes périodes de l'année.

M. Maree montre une vidéo de présentation de ce qu'il propose de faire. Il remarque que ce sera un événement international entre l'Afrique du Sud et d'autres nations africaines. De nombreux détails de ce programme doivent encore être finalisés et seront gérés en collaboration avec les Comités Directeurs des FIPs.

Le Président a deux remarques à faire : l'une c'est que les championnats prévus sont plus que 20 (donc plus que la dernière édition), l'autre c'est que les Mondiaux sont prévus dans le mois d'octobre 2027.

On discutera après de la possibilité d'organiser des Mondiaux complémentaires qui recueillent toutes disciplines qui ne seront pas organisées en Afrique du Sud.

Dans le cas où les Mondiaux en 2027 seront approuvés, les 3 FIPs devront les prévoir dans leurs calendriers pour les disciplines qui seront concernées.

Le Congrès approuve à l'unanimité l'organisation des Mondiaux de la pêche sportive en 2027 en Afrique du Sud.

#### **15. Questions diverses**

Le Président a une proposition à faire concernant la possibilité de créer un hymne officiel de la CIPS. Si le Congrès est d'accord, on va engager un musicien pour composer cet hymne.

Le Congrès approuve à l'unanimité cette proposition.

En faute d'autres intervention à faire, à 13h00 le Président remercie tous le délégués convenus et il déclare clôturé le 44<sup>ème</sup> Congrès de la CIPS.

**Ugo Matteoli**  
**Président de la CIPS**



**Luigi Stuani**  
**Secrétaire Général de la CIPS**

